



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/2002/7  
15 mars 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE  
Sixième session, 28 et 31 mai 2002  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Centre pour la facilitation du commerce et les transactions  
électroniques (CEFACT-ONU)**

**Résumé des principales activités et des principaux faits nouveaux**

Note du secrétariat

Le présent document met en relief les principales activités menées par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) depuis sa septième session (26 au 29 mars 2001).

Le CEFACT-ONU tiendra sa huitième session les 27 et 28 mai 2002. Au cas où des décisions sur lesquelles il faudrait appeler l'attention du Comité seraient prises à cette occasion, un additif au présent document serait publié.

Le Comité sera invité à prendre note du présent document, communiqué **pour information**.

Le rapport de la septième session et d'autres documents sont disponibles sur le site Web ci-après: <http://www.unece.org/cefact/>

## **INTRODUCTION**

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) tiendra sa huitième session les 27 et 28 mai 2002, parallèlement au Forum international sur la facilitation du commerce et à la sixième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

2. Le CEFACT-ONU compte actuellement six groupes de travail permanents: le Groupe de travail de l'analyse des procédés commerciaux (BPAWG), le Groupe de travail des codes (CDWG), le Groupe de travail de l'EDIFACT-ONU (EWG), le Groupe de travail des procédures du commerce international (ITPWG), le Groupe de travail juridique (LWG) et le Groupe de travail des techniques et des méthodologies (TMWG).

3. Les membres du CEFACT-ONU (tant gouvernementaux que non gouvernementaux) ont demandé que l'on revoie la structure des groupes de travail afin de mener à bien la tâche que l'arrivée de nouvelles technologies impose en ce qui concerne la facilitation des échanges et le commerce mondial. Pour ce faire, il sera tenu compte en particulier des travaux menés pour élaborer de nouvelles normes sur les transactions électroniques en utilisant le World Wide Web (initiative pour le commerce électronique-ebXML). Donnant suite à cette demande, le Groupe directeur du CEFACT-ONU (CSG) a tenu des consultations intensives pour élaborer une proposition concernant la structure et l'organisation futures des groupes de travail permanents du CEFACT-ONU (document TRADE/CEFACT/2002/8). Cette proposition est résumée ci-après.

## **RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION CONCERNANT LA STRUCTURE ET L'ORGANISATION FUTURES DES GROUPES DE TRAVAIL PERMANENTS DU CEFACT-ONU**

4. La proposition concernant la structure et l'organisation futures correspond au dernier stade de la mise au point d'une structure cohérente et pertinente compatible avec l'objectif et la stratégie du CEFACT-ONU tels qu'ils ont été approuvés par la Plénière du CEFACT-ONU. Il est tenu compte des observations et propositions qui ont été reçues des groupes de travail existants du CEFACT-ONU dans le cadre du processus formel de consultation.

5. Le CSG recommande que la structure proposée soit approuvée par la Plénière du CEFACT-ONU et que les groupes de travail existants transfèrent progressivement leurs activités dans la nouvelle structure, laquelle devra être lancée au troisième trimestre de 2002.

## **Facilitation du commerce et transactions électroniques**

6. Le CEFACT-ONU repose sur trois piliers qui sont les procédés et procédures commerciaux, l'information et la technologie. L'objectif est d'offrir «des procédés simples, transparents et efficaces pour le commerce mondial». Pour l'atteindre, le CEFACT-ONU doit tirer parti des progrès intervenant dans la technologie de l'information et adopter de nouvelles approches de la facilitation du commerce fondées sur la simplification et l'harmonisation des procédés commerciaux et administratifs.

## **Structure globale**

7. Cinq groupes seront établis pour constituer la nouvelle structure du CEFACT-ONU. Le TBG (Groupe des procédés commerciaux internationaux), l'ICG (Groupe de la gestion du contenu de l'information) et l'ATG (Groupe des technologies appliquées) sont de nouveaux groupes opérationnels, tandis que le TMG (Groupe des techniques et méthodologies) et le LG (Groupe juridique) ont essentiellement un rôle d'appui. Tous les groupes effectueront leurs travaux sur la base du processus ouvert d'élaboration des spécifications techniques approuvé par la Plénière du CEFACT-ONU.

8. Le Forum semestriel CEFACT-ONU permettra de réunir tous les groupes en même temps pour les aider à fonctionner en liaison plus étroite et à interagir pleinement entre eux comme les éléments d'un organe de travail unique, chaque groupe ayant la possibilité de convoquer à son gré d'autres réunions de groupes spécifiques. Tous les présidents et vice-présidents des groupes du CEFACT-ONU seront membres de l'Équipe de gestion du Forum.

9. Les groupes établiront leur structure interne comme ils le jugeront nécessaire pour entreprendre leurs travaux, par exemple en créant des groupes de travail avec des équipes de projet ayant des membres réels ou virtuels. Des experts désignés travailleront au sein de ces équipes et seront chargés de mener à bien dans des délais prédéterminés des projets approuvés. En outre, des équipes permanentes de projet pourront être établies pour exercer des fonctions permanentes ou récurrentes.

10. Le TBG sera responsable de l'analyse des procédés commerciaux et administratifs, des meilleures pratiques et des procédures commerciales internationales faisant appel à la méthode de modélisation du CEFACT-ONU afin d'appuyer la mise au point de solutions appropriées en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques, y compris l'élaboration et l'enregistrement de recommandations ONU et CEE-ONU.

11. L'ICG sera responsable de la gestion et de la définition des blocs d'informations réutilisables conservés dans une série de bibliothèques.

12. L'ATG sera chargé de créer les structures des documents à caractère commercial ou administratif en faisant appel à une technologie ou à une norme spécifique telle que EDIFACT/ONU ou XML.

13. Le TMG communiquera à tous les groupes du CEFACT-ONU des spécifications de base (méta), des recommandations et des informations sur les TIC. Il effectuera aussi des travaux de recherche sur les TIC.

14. Le Groupe juridique (LG) continuera à être chargé d'élaborer, de publier et de présenter des analyses et des recommandations sur les questions juridiques touchant le CEFACT-ONU. Il appuiera tous les groupes du CEFACT-ONU ainsi que ses propres projets tels qu'ils auront été définis par la Plénière.

## **Résultats obtenus au cours de l'année**

15. Au cours de l'année écoulée, tous les groupes de travail ont progressé dans leur programme de travail et ont obtenu des résultats notables. Parmi les plus importants, on peut

noter les recommandations nouvelles ou révisées que le CEFACT-ONU a adoptées à sa septième session, tenue du 26 au 29 mars 2001.

- Projet de recommandation relative aux instruments d'autorégulation du commerce électronique (Codes de conduite);
- Additif à la recommandation n° 1: Formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux;
- Version révisée de la recommandation n° 18: Mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international;
- Recommandation n° 19: Codes des modes de transport;
- Version révisée de la recommandation n° 20: Codes des unités de mesures utilisées dans le commerce international;
- Version révisée de la recommandation n° 21: Codes des passagers, des types de fret, des emballages et des matériaux d'emballage;
- Version révisée de la recommandation n° 24: Codes indiquant le statut des échanges commerciaux et du transport;
- Version révisée de la recommandation n° 28: Codes des types de moyens de transport; recommandations nouvelles ou révisées sur la facilitation du commerce.

16. Deux nouvelles éditions des répertoires EDIFACT (D 01 A et D 01 B) ont été établies de même qu'une nouvelle version du code ONU des ports et autres lieux (LOCODE-ONU). Des directives pour l'application de la Formule-cadre des Nations Unies ont également été publiées.

17. Un certain nombre de publications et d'autres documents de base ont été établis pour le Forum international de 2002 sur la facilitation du commerce et la sixième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise:

- Recueil des recommandations relatives à la facilitation du commerce;
- Addressing the opportunities and challenges for trade facilitation in the XXI<sup>e</sup> Century (La facilitation du commerce au XXI<sup>e</sup> siècle: Chances à saisir et obstacles à surmonter);
- Trade facilitation – an introduction to the basic concepts and benefits (La facilitation du commerce – un aperçu des principes qui la sous-tendent et des avantages qu'elle présente);
- Les pays sans littoral: potentialités, difficultés, recommandations;
- Le concept de «guichet unique» pour la documentation et les procédures commerciales.

18. La CEE et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ont signé un mémorandum d'accord délimitant le champ de leur coopération et définissant leurs responsabilités respectives dans le domaine de la facilitation du commerce.
19. Des services consultatifs ont été fournis au Gouvernement yougoslave en vue d'un Séminaire sur la facilitation du commerce organisé à Belgrade les 18 et 19 juin 2001 par la Chambre de commerce et l'Association yougoslave pour le développement de l'EDI avec l'appui des pouvoirs publics.
20. Un manuel pour la facilitation du commerce sera publié en coopération avec la CNUCED au cours de l'année à venir.
21. Un guide d'utilisation des outils de facilitation du commerce proposant des indicateurs de résultat sera mis en chantier et un projet sera entrepris conjointement avec la Banque mondiale en vue de la mise au point et de l'application de critères de facilitation du commerce.
22. Le CEFAC-ONU va entreprendre, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), des travaux de fond en vue de l'exécution d'un projet financé par le Compte pour le développement (ONU). Ce projet vise à renforcer les capacités dans le domaine de la facilitation du commerce et des transactions électroniques dans la région méditerranéenne. En simplifiant et en harmonisant les procédures commerciales tout au long de la chaîne de transaction et, en particulier, en facilitant la participation des PME aux transactions électroniques, ce projet permettra aux entreprises de la région de devenir plus compétitives. En liaison avec ce projet, le secrétariat s'efforcera de mettre au point des didacticiels consacrés à la facilitation du commerce sur la base de la Recommandation n° 18 du CEFAC, intitulée «*Mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international*».
23. Les travaux entrepris au titre du projet UNEDocs, qui vise à promouvoir et à proposer des outils aux fins de l'application des recommandations relatives à l'utilisation des documents commerciaux électroniques, notamment dans les pays en transition et parmi les petites et moyennes entreprises (PME), vont se poursuivre. C'est ainsi qu'une série de 12 documents types utilisés dans le commerce international sera établie sur papier et sur support électronique. En outre, des fonds ont été demandés pour financer une étude visant à déterminer la faisabilité d'une application pilote d'UNEDocs dans les douanes yougoslaves.
24. La CEE-ONU a décidé de développer la pratique consistant à signer des mémorandums d'accord avec des organismes chargés d'établir des normes. Il y a lieu de se féliciter tout particulièrement de l'établissement d'un tel mémorandum avec l'OMD, signé en juillet 2001 par les responsables des deux organismes.

-----